

# Conférence des inspecteurs scolaires du 27 avril 1876

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise  
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **5 (1876)**

Heft 6

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## CONFÉRENCE DES INSPECTEURS SCOLAIRES

du 27 avril 1876.

---

Voici quelques extraits du compte-rendu de la conférence des inspecteurs scolaires :

L'on est généralement d'accord à reconnaître que la fréquentation des écoles laisse encore à désirer, bien qu'il y ait une amélioration notable depuis la promulgation de l'arrêté du 6 Décembre 1874. Les amendes ne sont pas toujours appliquées. Beaucoup de parents spéculent sur ces absences ; à l'époque des grands travaux, ils préfèrent payer 10 à 20 centimes ou même subir un jour de prison et garder leurs enfants assez grands pour leur être de quelque utilité. Aussi les Préfets devraient-ils user plus souvent de leur compétence et transformer l'amende en prison, même pour plusieurs jours selon les circonstances. Il vaut mieux toutefois éviter ces moyens extrêmes par une bonne tenue de l'école. Les absences sont beaucoup plus rares lorsque l'instituteur sait préparer convenablement ses leçons et rendre la classe attrayante aux élèves. Si les parents constatent un progrès réel, ils sont aussi mieux disposés à favoriser l'instruction de leurs enfants et à se priver de leurs services.

Quant aux demi-écoles il sera très-difficile de les supprimer là où elles existent de temps immémorial. Les salles sont dans beaucoup de localités trop petites pour contenir tous les enfants des écoles. Dans certaines contrées on les emploie au tressage de la paille, ressource précieuse pour les familles pauvres. L'exemple est contagieux ; si l'école voisine n'a qu'une demi-journée, comment pourra-t-on imposer ailleurs la journée entière ?

MM. les Inspecteurs de la Gruyère et de la Singine surtout redoutent la mise à exécution du nouveau règlement et cependant ils doivent convenir que le développement intellectuel dans ces contrées est inférieur à celui des autres parties du canton. C'est du reste constaté par la statistique des examens de recrues fédéraux et cantonaux depuis qu'ils existent.

Les Commissions d'école dans notre canton, loin d'être un soutien pour l'instituteur sont une véritable entrave ; elles se réunissent rarement, parce qu'elles ne sont pas rétribuées, elles accordent des congés sans discernement ; elles sont toujours disposées à céder aux sollicitations des parents qui réclament l'émancipation de leurs enfants avant l'âge légal. Dans un grand nombre de communes, il faudrait pouvoir y substituer les visiteurs d'école.

Quant aux instituteurs, ils se laissent trop facilement aller à la routine et au découragement. Les visites des Inspecteurs ne peuvent pas être assez fréquentes ; celles des Préfets, dans cer-

tains districts surtout, sont trop rares. L'école inférieure est négligée, abandonnée aux moniteurs et quand les enfants arrivent au cours moyen tout est à recommencer. Il en résulte qu'on trouve le programme trop chargé et qu'on néglige les branches accessoires. Celles-ci, du reste, ne doivent pas toutes faire l'objet d'un enseignement spécial. C'est par la lecture de fragments sur l'agriculture, l'hygiène, l'histoire naturelle, l'histoire nationale ou générale qu'on parviendra à étendre le cercle des connaissances de nos jeunes gens sans nuire à l'enseignement de la langue maternelle. L'usage du patois dans la famille est un grand obstacle à cet enseignement et sous ce rapport les écoles allemandes de la Suisse ont sur nous un avantage énorme. La langue usuelle parlée dès l'enfance est également la langue de l'école et cette langue présente en outre beaucoup moins de difficultés que la nôtre. Il en résulte que l'on peut consacrer un temps bien plus considérable à la composition et aux autres branches du programme. Le public suisse ne tient pas assez compte de ces circonstances exceptionnelles lorsqu'il porte un jugement sur les écoles du canton de Fribourg.

Le résumé de la discussion qui vient d'avoir lieu répond suffisamment à la seconde question qui se trouve à l'ordre du jour. MM. les Inspecteurs devront s'inspirer de ces critiques pour indiquer aux *Commissions locales* de quelle manière elles peuvent et doivent rendre leurs visites utiles au progrès de leurs écoles.

En ce qui concerne les cours préparatoires des recrues de cette année, les opinions sont assez partagées. Les propositions de M. le Préfet Grangier seraient excellentes si l'on pouvait les mettre en pratique, mais ce n'est pas possible durant la saison d'été; en outre le système proposé avec double examen est trop compliqué. Les uns pensent qu'on pourrait seulement ouvrir des cours du soir vers le mois de septembre pour les recrutables de cette année; les autres qu'il faudrait déjà les réunir dès à présent, mais le dimanche; d'autres enfin que l'on devrait choisir les jours de mauvais temps, en supprimant dans ce cas les classes ordinaires. Mais comment convoquer des jeunes gens dispersés souvent dans un rayon de  $\frac{1}{2}$  lieue? Que fera-t-on aussi de ceux qui sont à la montagne? Quels sont les adultes de 19 ans qu'on pourra retenir à l'école le dimanche, durant la belle saison? Toutes ces objections sont fondées et la conférence est obligée de reconnaître que l'obligation seule de fréquenter en hiver les écoles de perfectionnement pourrait amener un résultat sérieux. Encore ne devons-nous pas nous faire illusion; les mauvais élèves, ceux qui sont sortis ignorants de l'école ne peuvent pas en quelques heures de répétition recouvrer le temps perdu. Ils ne feraient qu'entraver la marche des cours. Il faut les abandonner à leur triste sort.

(A suivre.)

